

le CeMaphore

bulletin d'information sur la mobilité

- > La parole à ... Danièle Antoine
- > Synergies supracommunales. Un Groupe de Travail Mobilité-Réseau RAVeL au sein de la Communauté Urbaine du Centre
- > Stationnement. Un nouveau plan pour la Ville de Tournai
- > Transport en commun. La gare de Gembloux fait peau neuve
- > Semaine de la mobilité. Place aux jeunes
- > Mobilité douce. Une nouvelle réglementation pour favoriser la protection des sentiers

> sommaire



Nothomb (commune d'Attert). Source : FRW.

> La parole à ...

Danièle Antoine, responsable d'équipe à la Fondation rurale de Wallonie et administrateur-délégué de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne

Face aux défis climatiques et énergétiques actuels, de nombreuses voix s'élèvent pour réclamer un développement plus soutenable à même de réduire l'émission de gaz à effet de serre, responsable du réchauffement climatique. Les transports et le bâtiment sont parmi les secteurs les plus énergivores : la politique de l'aménagement du territoire est donc directement concernée par cette problématique, en lien étroit avec la politique de mobilité.

En effet, la rationalisation des déplacements motorisés passe inévitablement par la maîtrise de l'étalement de l'habitat et le regroupement des services et des fonctions. En milieu rural, ces enjeux doivent se conjuguer avec la prise en compte des impacts paysagers, le développement de l'emploi, le maintien d'une agriculture saine et viable mais aussi avec les handicaps propres aux zones rurales que sont la faible densité de sa population et sa relative dispersion.

Pour relever ces formidables défis, il est essentiel d'aller au-delà des seules logiques économiques et de rentabilité et d'utiliser au maximum les potentiels du milieu rural. Le dernier colloque interrégional organisé par la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne et Ruralité-Environnement-Développement a bien montré que les communes, les acteurs locaux et les citoyens peuvent apporter des réponses qui soient à la fois innovantes, créatives et respectueuses des spécificités des sociétés rurales.

Pour ce faire, une démarche territoriale globale adossée à la participation active de la population est une des clés de la réussite. Au niveau communal, l'opération de développement rural est un processus permettant à la commune de susciter une dynamique locale et de définir des choix stratégiques de développement. Elle peut ensuite affiner les options prises par le biais

de différents leviers normatifs ou opérationnels tout en gardant ses objectifs en perspective.

Aujourd'hui, le programme communal de développement rural (PCDR) évolue vers un véritable agenda 21 local, complétant ainsi les dynamiques sociales et participatives basées sur la solidarité et la qualité de vie par les nécessaires options de développement durable.

Concrètement, les projets de maisons multiservices rationalisant les déplacements, de bus multiservices allant à la rencontre des citoyens sur leurs lieux de vie, de développement des cheminements doux, de réseaux de chaleur associés aux chaudières bois, de réhabilitation de friches, de construction de logements intergénérationnels ou tremplins ... sont autant d'exemples concrets qui, inscrits dans un processus global de développement rural, apportent déjà des réponses adaptées.

Une politique de l'habitat plus respectueuse des structures rurales existantes commence aussi à cheminer dans les esprits. Plus complexe à mettre en œuvre car portant directement atteinte au rêve de la maison isolée sur sa parcelle, elle passe par de nouvelles manières d'habiter en milieu rural, la définition de densités raisonnables, la réaffectation adaptée de bâtiments existants et la conception de nouveaux quartiers sous-tendue par un véritable urbanisme de projet.

Contact : Danièle ANTOINE

Tél. : 063 23 04 98, d.antoine@frw.wallonie.be

Pour aller plus loin :

- les cahiers de la Fondation rurale de Wallonie, téléchargeables via www.frw.be
- Urbanisme, services et mobilité en milieu rural, un espace-temps à réinventer (sur commande via www.murla.be et consultable au CDDM).

> Synergies supracommunales

Un Groupe de Travail Mobilité-Réseau RAVeL au sein de la Communauté Urbaine du Centre

La Communauté Urbaine du Centre (CUC) existe officiellement depuis le 13 mai 1998. Le principe fondateur est celui d'une association de communes œuvrant ensemble en faveur d'une globalisation des plans et des programmes à l'intérieur d'un territoire de treize communes : Anderlues, Binche, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Ecaussinnes, Estinnes, La Louvière, Le Roeulx, Manage, Merbes-le-Château, Morlanwelz, Seneffe et Soignies. Composée de plus de 266 000 habitants, mais partagée entre trois arrondissements administratifs : Soignies, Thuin et Charleroi, elle a pour objectif de créer une identité reconnue, affirmée, officielle, opposable aux tiers, d'une région socio-économique. Elle n'a pas de pouvoir décisionnel, les communes gardent leurs prérogatives et leur autonomie, tout se négocie.

Les treize communes de la CUC se sont déterminées trois axes de travail :
 Axe 1 : les infrastructures (zonings, voies de communication, contournement de centres urbains, port autonome...) ;
 Axe 2 : l'attractivité et l'image de marque (SAED, environnement, télévision communautaire, salubrité publique...) ;
 Axe 3 : le redéploiement économique et l'emploi (investissements, tourisme, formation, économie sociale et endogène ...).

La mobilité est bien au cœur de ces axes. En organisant des rencontres entre les agents traitant de cette matière au sein des communes de la CUC, nous souhaitons faire évoluer les réflexions et les pratiques sur le territoire. Nous constatons en effet que les problématiques de mobilité sont récurrentes et intercommunales et qu'une réflexion à ce niveau doit être inhérente à chaque nouveau projet. Il importe que les agents administratifs au sein de la CUC puissent fournir des informations objectives et utiles sur la mobilité propre à leur commune.

Les Instances et les Bourgmestres de la CUC soutiennent et encouragent les travaux de notre Groupe de Travail. Ses objectifs concernent :

- le rassemblement d'informations dans une base de données commune ;
- la connaissance du territoire et la création de relais professionnels ;
- le développement de procédures et d'avancées administratives ;
- la mise en commun de problématiques et de solutions ;
- la planification d'un programme de mise en œuvre et la recherche de financement ;
- la réalisation d'aménagements concrets.

Les enjeux de la création d'un réseau au sein de la CUC sont :

- de porter des projets communs ou continus sur plusieurs communes de la CUC ;
- de représenter le territoire et ses problématiques particulières au niveau politique ;
- d'agir socialement sur les comportements et sur la communication citoyenne ;
- de réaliser des actions concrètes.

Nos discussions portent sur les thématiques suivantes :

- l'état des lieux des Plans communaux de mobilité (PCM) des communes ;
- une table ronde des acteurs mobilité (Région wallonne, SPW, Chemin du Rail, SNCB, TEC ...) ;
- le suivi des projets RAVeL pour la région ;
- les enjeux d'un réseau pour les modes doux (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite)
- un canevas d'avis mobilité sur le permis d'urbanisme ;

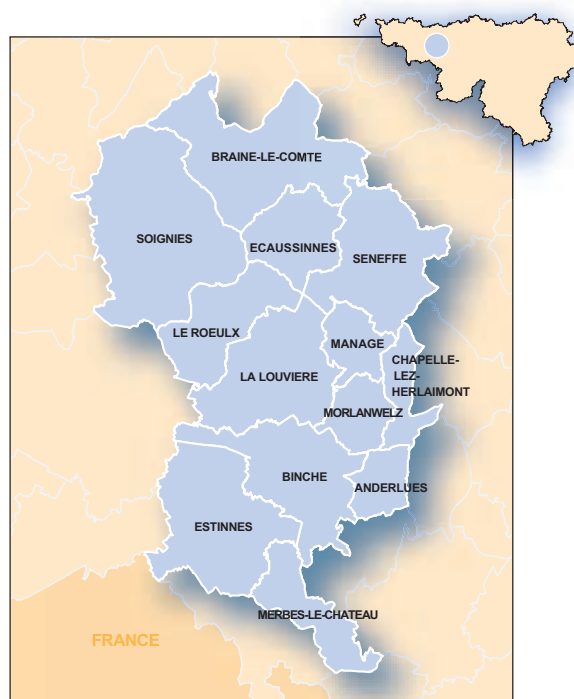
- des discussions/réflexions sur des projets propres à une commune et l'avis des autres communes ;
- une cartographie commune du réseau cyclable ;
- une cartographie commune de tous les chemins et sentiers ;
- une campagne de comptage routier (tenant compte de ce qui est de l'ordre du possible) ;
- la réalisation de projets supracommunaux ;
- les prochaines Semaines de la mobilité (2010 et 2011) ;
- la formation des agents communaux aux aménagements pour les personnes à mobilité réduite ;
- la formation CeM, les formations continues ;
- ...

Une des premières tâches du groupe de travail consiste à rassembler et à cartographier l'ensemble des actions/projets actuels et futurs sur le territoire des treize communes et les informations sur les différents plans et projets (plans communaux, intercommunaux de mobilité, de déplacements scolaires, de déplacements d'entreprises, projets PIC Verts, Plans Escargot, Mercure).

L'objectif est de dégager les axes prioritaires, pour le réseau cyclable par exemple, afin de planifier les liaisons et de densifier le maillage en ayant recours au RAVeL, au Pré-RAVeL et aux autres projets et sources de financement régionaux.

L'animation ce groupe de travail nous a été confiée. Notre objectif premier est le développement des connaissances et des relations de travail entre communes de la CUC.

Contact : Pascaline GILSON, CeM de la Ville de La Louvière et Animatrice du Groupe de Travail Mobilité-Réseau RAVeL de la Communauté urbaine du Centre
 Tél. : 064/27 81 90, pgilson@lalouviere.be.
<http://www.cuc.be>



Un nouveau plan pour la Ville de Tournai

Tournai dispose depuis 2005 d'un stationnement réglementé avec des horodateurs et des zones bleues dans l'hypercentre commercial, géré dans le cadre d'une concession privée. Après cinq années de contrôle du stationnement, on observait toutefois de nombreux problèmes : une congestion en bordure de la zone commerciale centrale, un faible taux de rotation dans les zones non contrôlées et un manque de places disponibles pour les riverains dans leur quartier, entraînant des gênes et des conflits au quotidien.

Le stationnement étant un outil essentiel d'une politique de mobilité communale, participant à l'essor économique d'un centre-ville et à son attrait pour ses habitants, il était donc nécessaire d'aller plus loin et de repenser les choses plus globalement. C'est pourquoi la Ville a mis en oeuvre un nouveau plan de stationnement visant à prendre en compte l'ensemble de ces composantes et paramètres.

Répondre aux différents besoins nécessitait la mise en place d'une offre en stationnement différenciée : ainsi un contrôle du stationnement avec des horodateurs a été maintenu dans l'hyper-centre commercial, des zones bleues « 2H sauf riverains » ont été généralisées en périphérie de cet hyper-centre et des zones bleues « 4H sauf riverains » ont vu le jour dans les quartiers contigus aux boulevards et à proximité des établissements scolaires. Le stationnement demeure non contrôlé dans différentes poches accueillant des parkings ou sur certains quais où la pression automobile semblait moins perturbante.

Un parking « extra-muros », situé à 8 minutes à pied de la Grand Place et pouvant accueillir 350 véhicules est en cours de sécurisation via des caméras de surveillance. Ce parking couplé aux zones non contrôlées de l'intra muros doit répondre aux demandes en stationnement de longue durée.

Intra-muros	Nombre de places		
Stationnement réglementé	Avant le 15 mars 2010	Extension	Total
Stationnement payant (horodateur)	1358	+221 (+16%)	1579 (26%)
Zone bleue 2H	773	+1812 (+235%)	2585 (43%)
Zone bleue 4H	87	+1747 (+2000%)	1834 (31%)
Total	2218	+3780	5998

Le nouveau plan de stationnement n'a entraîné aucun changement tarifaire. En zone horodateur, l'heure de stationnement coûte 1€ fractionnable par tranche de 10 cents et la redevance forfaitaire s'élève à



15 €/jour. Des changements d'horaire ont par contre été mis en place. Auparavant, le contrôle du stationnement s'effectuait de 9h à 18h en zones bleues et de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h en zones horodateur. Dorénavant, le contrôle s'effectue de 9h à 17h en zones bleues et de 9h à 12h30 et de 14h à 17h en zones horodateur. Le temps de contrôle a été revu à la baisse de façon à répondre à une demande du secteur Horeca et à dynamiser le commerce en centre-ville aux sorties des heures de bureau.

Les commerçants peuvent contribuer, s'ils le souhaitent, aux frais de stationnement de leurs clients, via la souche détachable du ticket horodateur.

Contrairement à d'autres villes, le choix a été fait de ne pas accorder de quart d'heure gratuit via les horodateurs classiques ou via un disque spécifique. Par contre, la Ville de Tournai encourage l'utilisation d'horodateurs embarqués appelés « PIAF » qui décomptent la durée exacte du temps de stationnement et octroient automatiquement le quart d'heure gratuit. Celui-ci peut être obtenu à la Ville moyennant une caution de 60 € et est rechargeable avec des cartes à puce de 20 € ou de 40 €.

Le nouveau plan de stationnement a également entraîné des changements pour le stationnement des riverains. Auparavant, la carte riverain permettait de stationner gratuitement et sans limitation de durée sur l'ensemble de l'intramuros. Cette situation permettait que des « voitures ventouses » pour d'autres riverains de la Ville. De façon à remédier à cette problématique et à garantir une place de stationnement pour chaque riverain dans son quartier, l'influence de la carte riverain a été limitée à une zone proche de son habitation. Pour ce faire, la Ville a été divisée en dix quartiers qui définissent ainsi la zone où les détenteurs d'une carte riverain sont autorisés à stationner.

Le coût de la carte riverain en zone bleue est de 25 €/an avec la possibilité d'une double immatriculation. Une

seconde carte riverain peut être obtenue au prix de 40 €/an.

En zone horodateur, le riverain dispose de deux possibilités :

- soit il acquiert une carte riverain à 25 €/an et appose sur le pare-brise un ticket journalier de 1,25 € qu'il retire à l'horodateur;
- soit il acquiert une carte riverain de 120 €/an lui permettant de stationner sur l'ensemble de son quartier, en zone bleue comme en zone horodateur, sans ajouter de ticket journalier.

Une carte communale de stationnement est également octroyée aux médecins, infirmiers, kinésithérapeutes et personnel soignant disposant d'un numéro d'inscription à l'INAMI. Elle coûte 120 €/an et permet à son détenteur de stationner sans limitation de durée dans toutes les zones réglementées par des horodateurs.

Le nouveau plan de stationnement a été mis en application le 29 mars 2010. Préalablement à cette mise en application et durant une période d'un mois, la société privée effectuant les contrôles a placé des avertissements sur les pare-brises des automobilistes stationnant dans les nouvelles zones réglementées. Simultanément, un dossier reprenant l'ensemble des nouvelles directives du plan de stationnement a été distribué en toute-boîte chez l'ensemble des riverains de l'intra muros. Le toute-boîte communal « Tournai la Belle » s'est également fait l'écho de la mise en place de ce nouveau plan de stationnement dans deux articles parus respectivement en décembre 2009 et en mars 2010.

En conclusion, Tournai comme de nombreuses grandes villes, est confrontée à une augmentation du nombre de voitures désirant stationner dans son centre-ville. La mise en place de ce nouveau plan de stationnement se veut être un outil de partage de l'espace public afin que tous les modes de transports retrouvent une juste place et que le centre-ville ne devienne pas un immense parking de voitures. Un plan de stationnement doit guider le comportement des automobilistes tout en essayant de satisfaire les besoins des différents usagers de la ville. Il doit permettre d'améliorer l'accessibilité

de l'habitat, développer l'économie locale et gérer l'espace public.

Contact : Christine BERNARD
Tél. : 069 33 22 38, christine.bernard@tournai.be.

Pour en savoir plus : <http://www.tournai.be/fr/officiel/index.php?page=832>.

> Transport en commun

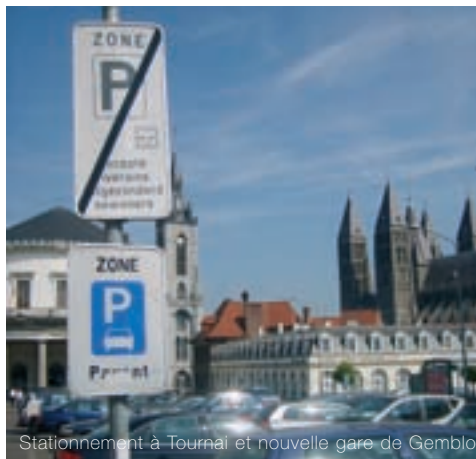
La gare de Gembloux a fait peau neuve

Ce n'est pas la gare des Guillemins ... mais la gare de Gembloux a néanmoins fait l'objet d'un lifting qui mérite d'être épinglé. Accessible depuis novembre dernier, elle a été inaugurée fin mai. Dix ans d'histoire(s) avant d'en arriver à ce résultat, avec l'idée, qui devait faire son chemin, de raser l'ancienne gare.

Gembloux est la deuxième gare en province de Namur et la septième gare wallonne en termes de fréquentation, avec aujourd'hui 14 000 navetteurs quotidiens en semaine, et une augmentation de 8 % par an ces dernières années. Il s'agit d'une opportunité pour le développement général de Gembloux et pour son positionnement régional et fédéral, avec une gare bénéficiant d'un vaste parking voitures (1 200 places) et vélos et d'une gare des bus récemment rénovés, d'une station de taxi, de sa liaison avec le RAVeL, d'une bonne accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et de la proximité de commerces.

L'aménagement d'une passerelle de 60 mètres de long, permet d'accéder facilement à chaque quai via un escalier, un escalator ou un ascenseur destiné aux personnes à mobilité réduite. Elle constitue un trait d'union entre les quartiers est et ouest de la ville. La salle des pas perdus est équipée de guichets et accueille quelques commerces.

Inaugurer officiellement cette nouvelle gare ne signifie pas toutefois l'arrêt des chantiers. Les quais vont être élargis entre fin 2010 et 2012 dans le cadre de la modernisation de l'axe Bruxelles-Luxembourg.



Stationnement à Tournai et nouvelle gare de Gembloux. Sources : Ville de Tournai et voileverte.blogspot.com





Place aux jeunes

L'édition 2010 de la Semaine de la Mobilité se déroulera, cette année encore, du 16 au 22 septembre. La Wallonie souhaite poursuivre l'élan de 2009 et mettre en place une dynamique à plus long terme autour de la thématique « Jeunes et Mobilité », dont la Semaine de la Mobilité fera intégralement partie. C'est ainsi que l'événement s'adressera tout particulièrement à ces jeunes, adultes de demain, au travers d'une large campagne de communication adaptée. L'objectif est de générer une dynamique, un débat, une remise en question de leurs déplacements, de les inciter à être actifs et impliqués par rapport à ceux-ci.

Ainsi, la Semaine de la Mobilité va s'articuler autour de deux grands axes : d'une part, l'organisation de diverses actions de sensibilisation durant cette semaine, et d'autre part, le lancement d'un appel à candidatures destiné aux communes, qui portera sur l'organisation d'activités qui se développeront sur plusieurs mois et verront leur aboutissement au printemps 2011.

Voici les grandes lignes du programme 2010, même si, à l'heure de la rédaction de ces lignes, celui-ci doit encore être peaufiné !

De la Semaine de la Mobilité

L'événement phare de la semaine sera la campagne de communication à destination des adolescents. Son principal objectif : inciter les jeunes à s'impliquer en matière de mobilité et à envisager le sujet d'une manière ludique en prenant des photos sympas de leurs déplacements et en les plaçant sur un site Internet dédié à cette initiative. Les copains pourront alors voter et les participants ainsi remporter des cadeaux. Cette campagne sera annoncée via plusieurs médias : TV, radio, affichages, ...

Suite au succès rencontré l'an dernier, le concours de dessins est reconduit. Au travers d'une circulaire de la Communauté française, les écoles de l'enseignement fondamental sont invitées à réaliser, pendant la Semaine de la Mobilité, des dessins collectifs sur le thème des déplacements scolaires. Les enfants de 6 à 10 ans sont concernés. Ce concept encourage les discussions en classe et incite ainsi à une première prise de conscience des enjeux qui découlent des choix

effectués en matière de transport. Les dessins feront l'objet d'une exposition et les meilleurs, sélectionnés par un jury, seront récompensés par de nombreux lots. Ils pourraient, comme l'année dernière, illustrer un calendrier

2011, publié par la Service public de Wallonie et envoyé à toutes les classes participantes.

Le Passeport Mobilité est un document pédagogique ayant pour cible les jeunes de 10 à 14 ans (cinquième et sixième primaires et première et deuxième secondaires). Il aborde diverses thématiques : entre autres les liens entre la mobilité et l'environnement, la santé, l'économie, les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle ... et est agrémenté de quizz, jeux et mots-croisés. Il sera réédité, moyennant quelques légers ajustements par rapport à sa version 2009, et mis à la disposition des écoles qui pourront le demander tout au long de l'année scolaire.

Un dossier pédagogique, plus particulièrement conçu à l'attention des élèves du premier degré du secondaire et destiné aux enseignants est également disponible sur le site Internet <http://semaine.mobilite.wallonie.be>. Il a été réalisé pour aider ceux-ci à traiter le sujet en classe sous forme d'animations diverses. Il devrait faciliter la participation des écoles à la dynamique collective régionale initiée lors de la Semaine de la Mobilité durant toute l'année scolaire.

... au Printemps de la Mobilité

Lors des éditions précédentes, les actions locales trop ponctuelles menées au mois de septembre ne correspondaient que très peu au principal objectif poursuivi par la Région, à savoir sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux d'une mobilité quotidienne plus durable.

C'est pourquoi, un nouveau concept est mis en place à l'occasion de cette édition 2010 de la Semaine de la Mobilité. Il vise la sensibilisation des jeunes au travers de projets spécifiques qui seront suivis sur plusieurs mois pour aboutir en mai 2011. A cette période plus favorable pour tester d'autres modes de transport et promouvoir les modes doux, des activités auront lieu pendant une semaine sous l'intitulé « Printemps de la Mobilité ».

Ainsi, un appel à candidatures sera lancé à l'intention des communes et des écoles en ce début d'année scolaire et présenté lors d'une journée consacrée à la Mobilité scolaire, le 22 septembre 2010.

Concrètement, des opérateurs expérimentés, qui ne sont autres que des associations wallonnes actives dans le domaine de la mobilité (Pro Vélo, Empreintes, Gamah, Taxistop, Sentier.be) ont développé des projets « clé sur porte », à savoir des outils et des anima-

tions à destination du public scolaire. La mission de chacun de ces opérateurs sera d'offrir un encadrement technique et matériel aux écoles durant plusieurs mois. Les activités menées au cours de cet accompagnement devront permettre d'aboutir à un événement concret au printemps 2011.

En résumé, les écoles et les communes partenaires, encadrées par les opérateurs, concrétiseront à l'occasion du « Printemps de la Mobilité », les actions de sensibilisation et d'éducation qui auront été préparées entre les mois de janvier et de mai. Tout ce processus devra être mené au sein du milieu scolaire mais avec l'étroite collaboration des pouvoirs locaux. L'implication active et volontaire des corps enseignants constituera une clé importante du succès des projets. La commune quant à elle en sera responsable et sera aussi garante de leur pérennisation.

Les communes, en partenariat avec une ou plusieurs écoles de leur entité (en fonction du projet) pourront poser leur candidature pour l'un ou l'autre projet « clé sur porte ». Il s'agira d'une double candidature qui devra être motivée tant par la commune que par l'école. Les candidats retenus profiteront alors de l'accompagnement prévu et seront parties prenantes dans l'événement « Printemps de la Mobilité ».

Il est essentiel de centrer la réflexion « jeunes et mobilité » sur une démarche plus globale, qui s'enracine dans la durée, et de développer des synergies avec tous les acteurs de la mobilité. Cette prochaine édition de la Semaine de la Mobilité y contribuera du mieux possible !

Contact :

Ariane DUKERS

Tél. : 081 77 31 33, Ariane.dukers@spw.wallonie.be

Nathalie LAZZARO

Tél. : 081 77 31 01, nathalie.lazzaro@spw.wallonie.be

Pour en savoir plus : <http://semaine.mobilite.wallonie.be>

autorités communales ou le non-passage du public depuis de nombreuses années.

Des modifications ont été apportées dans la réglementation européenne concernant certaines normes des BCAE. Des normes ont donc dû être ajoutées ou modifiées en Région Wallonne. Les nouvelles dispositions ont fait l'objet d'un consensus, ont été arrêtées et sont d'application depuis le 1^{er} janvier 2010 dans les normes et exigences de la conditionnalité en Région Wallonne.

En matière de sentiers, la norme « D1TOE5 - Maintenir les particularités topographiques » stipule notamment que toute usurpation des biens et des servitudes publics est (sont) interdite(s). Elle insiste également sur l'obligation de respecter les éléments paysagers, le relief du sol ... sauf si un permis d'urbanisme ou l'autorité compétente l'autorise. Elle est essentielle en matière de protection des voiries vicinales puisqu'elle conditionne son respect à une diminution des subventions d'aide à l'exploitation qui sont versées à l'agriculteur.

Vu l'absence de cartographie détaillée des biens et servitudes publics, le contrôle du respect de cette nouvelle norme ne sera pas automatique. Toutefois, toute constatation d'une infraction par une autorité compétente (bourgmestre, échevins, commissaire voyer ou police communale) devra être prise en considération par la Direction du Contrôle de la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, pour autant, bien sûr, qu'elle ait été informée de ce constat d'infraction.

L'intention n'est pas de vouloir tout réhabiliter, mais d'assurer l'accès aux voiries identifiées comme utiles par la collectivité, quel que soit leur état. L'application de ces nouvelles normes peut constituer un moyen de pression efficace lorsque le dialogue échoue, et permettra, espérons-le, de débloquer des dossiers difficiles.

Pour en savoir plus : <http://www.sentiers.be>.

> Mobilité douce

Une nouvelle réglementation favorable au respect des sentiers

De nombreux États-Membres de l'Union européenne ont adopté des règles minimales de protection de l'environnement et de la biodiversité à travers les « Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales » (BCAE). Depuis le 1^{er} janvier 2010, en Région wallonne, le respect des biens et servitudes publics est inclus dans ces critères.

Il s'agit d'un progrès important, qui doit encourager la responsabilisation des agriculteurs à cet égard et éviter que des chemins et sentiers disparaissent sous les labours ou soient entravés par des clôtures et d'autres dispositifs en empêchant l'accès. Cette situation est traduite par l'abandon « de fait » du chemin par les



Source : Olivier Gerin.

> Conseils de lecture

Caroline GALLEZ et Vincent KAUFMANN, **Mythes et pratiques de la coordination urbanisme - transport**, Bron : Inrets, 2010.

Mieux coordonner les politiques d'urbanisme et de transport est un mot d'ordre partagé par les chercheurs et les acteurs de l'aménagement urbain. La question de l'articulation entre réseaux de transport, flux de circulation et formes urbaines est loin d'être nouvelle. Comment les acteurs locaux impliqués dans la conduite des politiques d'aménagement et de transport ont-ils appréhendé l'évolution des perspectives des quarante dernières années, de la ville adaptée à l'automobile à la mobilité urbaine durable ? Quels facteurs ont favorisé le changement ou, au contraire, expliquent la continuité des politiques ? Cette recherche compare quatre agglomérations suisses et françaises : Berne, Genève, Strasbourg et Bordeaux. Le recul historique permet d'aborder la coordination urbanisme-transport comme un processus politique en (re)construction permanente.

Daniel COULAUD, **L'automobile : ville automobile et mode de vie**, Paris : L'Harmattan, 2010. La ville d'aujourd'hui et son étalement urbain ne sont possibles que grâce à l'usage des transports motorisés individuels. La faible densité des espaces périurbains et surtout rurbains empêche la mise en place d'un réseau opérationnel et rentable de transports en commun. Ce constat a été fait dès les années 1950 aux États-Unis et le phénomène existe sous la forme européenne depuis les années 1970. L'étalement urbain peut-il se poursuivre sans détruire notre environnement et la ville elle-même ? Comment relever le défi de ne plus être captif de la ville ou de la campagne, de la voiture ou des transports en commun ? Nourri de nombreux exemples, de références géographiques et historiques, ce guide de bonnes pratiques peut se lire comme un manuel d'urbanisme.

Infos : Brigitte Ernon - Gestionnaire
Centre de documentation et de diffusion en mobilité
Tél. : 081 77 31 32
centre-doc-mobilite@spw.wallonie.be
http://documentation.mobilite.wallonie.be

Photo de couverture : Terril Albert 1^{er}, Circuit périphérique 1.
Source : Communauté Urbaine du Centre.

Contact :

Réseau des Conseillers en mobilité (CeM)

Bernadette Gany, coordinatrice, tél. : 081 77 30 99
Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32
Barbara Schwan, tél. : 081 77 31 21
Fax : 081 77 38 22
SPW-Direction de la Planification de la Mobilité
Boulevard du Nord, 8, B-5000 Namur
reseau-cem@spw.wallonie.be
http://cem.mobilite.wallonie.be

> Agenda

Du réseau

- Le 28 septembre 2010. **Formation continue des CeM. « La politique cyclable en Région de Bruxelles Capitale »**. Journée organisée à Bruxelles par la Région de Bruxelles-Capitale et l'Association des Villes et des Communes de Bruxelles, à l'intention des CeM, des CeMa et des conseillers en mobilité de la Région flamande.
- Les 19 et 21 octobre 2010. **Formation continue des CeM. « Mobilité en zone rurale. Partie 1 »**.
- Le 28 février 2011. **Nouveau cycle de Formation de base des Conseillers en mobilité**.

Infos :

Bernadette Gany, tél. 081 77 30 99 - bernadette.gany@spw.wallonie.be
Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32 - brigitte.ernon@spw.wallonie.be
http://mobilite.wallonie.be

Hors réseau

En Belgique

- Le 22 septembre 2010, colloque « **Mobilité scolaire** », aux Moulins de Beez.

Infos : <http://www.uvcw.be>

- Le 22 septembre 2010, **Mobility day** sur le thème « **Entreprise et vélo** », organisé conjointement par le CIEM et Mobimix, au Dexia Congress Center (Passage 44), à Bruxelles.

Infos : www.corporatemobilitymanagement.be

- Le 1^{er} octobre 2010, démarrage de la session 2010 « **Corporate Mobility Management Training** », 5 à 7 jours de formation, à Bruxelles

Infos : info@corporatemobilitymanagement.be

- Le 8 octobre 2010, colloque annuel de l'Union wallonne des Entreprises : « **Réseaux internationaux de transport : quels enjeux pour la Wallonie ?** », à l'Aula Magna, à Louvain-la-Neuve.

Infos : <http://www.uwe.be/uwe/mobilite-transport-logistique>

- Le 8 octobre 2010, colloque bisannuel de l'AMCV : « **Penser la vie en ville** », au Palais des Congrès, à Liège.

Infos : <http://www.amcv.be>

A l'étranger

- Du 29 septembre au 1^{er} octobre 2010, « **Mettre en cohérence urbanisation et déplacements : les conditions de la réussite** », Les 14 et 15 octobre 2010, « **Aménager le territoire autour d'un projet de TCSP : BHNS, métro léger, tramway** », à Paris (France)

Infos : Ponts, Formation, Edition
<http://pfe.enpc.fr>



**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES**

Boulevard du Nord 8, B-5000 Namur

<http://spw.wallonie.be> • N° Vert : 0800 11 901 (informations générales)

